

LE PETIT JOURNAL

Décembre 2013



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

LE MOT DU MAIRE



L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter **d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présenter tous nos meilleurs vœux pour 2014.**

Nous avons une pensée toute particulière envers ceux qui traversent un moment difficile : ceux qui ont perdu un proche, ceux dont la santé est fragile, et tous ceux qui sont le plus fortement touchés par le contexte économique difficile.

Après avoir passé un agréable moment en compagnie des aînés lors de l'apéritif du traditionnel repas annuel et après avoir rencontré certains lors du portage du colis, c'est avec un immense plaisir qu'accompagné de quelques élus nous irons rendre visite à notre doyenne, Madame **Jeanne BLANCHET**, pour lui souhaiter un **bon anniversaire : 102 ANS !**

Bonne année 2014

Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription sont reçues toute l'année en mairie et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre inclus.

Vous avez donc jusqu'au mardi 31 décembre pour vous inscrire.

Une permanence sera tenue en mairie le mardi 31 décembre jusqu'à 12 heures pour recueillir les dernières inscriptions.



FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée **du 26 décembre au 3 janvier inclus**. Pour tout document administratif, merci de prendre vos dispositions avant cette date.

CALENDRIER

Vœux protocolaires :

Vendredi 17 janvier 2014 à 19 h salle polyvalente.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 février 2014 à 20 h 30



DELIBERATIONS

Communauté d'Agglomération

Entendu la lecture du courrier du 20 novembre dernier de Madame la Préfète refusant la proposition de création de la Communauté d'Agglomération par fusion des deux Communautés de Communes de Charny et Verdun, au motif que l'indication de la date de souhait de création avant le 1^{er} janvier 2014 rendrait l'arrêté préfectoral de projet de périmètre illégal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération de « Verdun Terre d'Histoire », son périmètre et les principes édictés pour sa représentativité,
- Demande sa création au plus tôt dans les conditions légales et jurisprudentielles en vigueur,
- Autorise Monsieur le Maire à élaborer avec les communes partenaires un accord local de représentativité basé sur une répartition de 40 % et 60 % des délégués communautaires respectivement pour Verdun et le bloc des communes partenaires,
- Autorise Monsieur le Maire à demander à Madame la Préfète de la Meuse de prendre un arrêté de projet de périmètre dans le cadre de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de créer la Communauté d'Agglomération de « Verdun Terre d'Histoire » par fusion des Communautés de Communes de Charny et Verdun.

DELIBERATIONS

Statuts de la FUCLEM

Ce dossier est reporté au Conseil du 21 février 2014, afin de collecter de plus amples renseignements sur le bien-fondé de l'adhésion de la commune à cette fédération, les informations nécessaires n'étant pas suffisamment complètes à ce jour.

Retenues de garantie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente, deux lots sont à ce jour non clos (entreprises L'Héritier et Jacquet). Etant dans l'impossibilité de clôturer ces lots, il est demandé au conseil de laisser ces lots en l'état et de ne pas rembourser la retenue de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de rendre la retenue de garantie à l'entreprise L'Héritier, sous réserve que les documents administratifs demandés soient fournis dans un délai de 1 mois. Ce délai passé, la commune gardera la retenue de garantie.
- Dit qu'aucune autre facture ne sera réglée pour le lot 6 (peinture) et décide de laisser ce lot en l'état et de conserver la retenue de garantie, les travaux n'ayant pas été satisfaisants.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Tarifs de location 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur les tarifs de location des bâtiments et espaces communaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas modifier les tarifs de location mis en place par les délibérations de janvier 2009 et décembre 2011.
- Dit que la dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS

- Cimetière : Le relevé des concessions en état d'abandon a été fait par l'entreprise Gaillard. 25 emplacements ont été récupérés. Le mur d'enceinte du cimetière a également été refait par l'entreprise Arcesilas-Chaudelet.
- Forêt : Le tirage au sort des cessions de bois s'est déroulé le 13 décembre. 32 personnes se sont inscrites. La commune n'a pas donné suite, pour cette année, à la proposition de l'ONF d'abattre les arbres de + de 30 cm de diamètre au tarif de 15 € par arbre qui serait répercuté sur le prix du bois.
- Travaux du Presbytère : La réhabilitation du presbytère a débuté fin novembre.
- Traversée du village : Les plantations prévues sont en cours sur toute la traversée.
- Terrain de foot : La salle du terrain de foot sera de nouveau opérationnelle pour la fin d'année.

DISPOSITIF ECOLE ET CINEMA

Les élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 se sont rendus au cinéma Le Majestic de Verdun le jeudi 21 novembre pour la première projection de l'année du dispositif Ecole et Cinéma.

Ce dispositif national mis en œuvre par l'association "Les enfants du Cinéma" a pour objectif d'éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine.

Les enfants ont donc pu visionner le film d'animation "Princes et princesses" réalisé par Michel Ocelot, sorti en salle le 26 janvier 2000, présentant une suite de six contes en théâtre d'ombre.



JOYEUSES FÊTES !!!

LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

A compter du 1^{er} février 2014, un appartement sera disponible. Situé au 16 rue grande, 1^{er} étage, sa surface est d'environ 70 m².

Composé de : cuisine, salle de bain, salon-salle à manger, deux chambres, garage et grenier.

Loyer mensuel : 480€ + 12,75€ de charges d'entretien de chaudière.

Pour tous renseignements, appeler le 06.87.51.84.85.

REPAS DES AINES

Ce dimanche 1^{er} décembre, une chaleureuse ambiance régnait dans notre salle polyvalente.

72 personnes se sont retrouvées, à l'invitation du C.C.A.S.

Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, accompagné de membres du C.C.A.S., place à l'apéritif et aux retrouvailles pour certains !...

Ensuite, le repas concocté par Ghislain du restaurant « Le Chaudron Fleuri » fut servi et apprécié.

L'après-midi, place à la danse et à la convivialité.

Cette journée s'acheva à une heure tardive.

Encore merci pour votre participation.



DISTRIBUTION DES COLIS

Samedi 7 décembre à 14h, Monsieur le Maire, accompagné des adjoints et des membres du C.C.A.S. se sont retrouvés à la mairie, où quatre équipes furent formées pour la distribution de 40 colis à nos aînés de plus de 70 ans n'ayant pas pu participer au repas du 1^{er} décembre.

Cette démarche fut appréciée et cela a permis à certains de rompre la solitude par des moments d'échange.



CESSIONS BOIS DE CHAUFFAGE 2014

Vendredi 13 décembre à 18h 30 en mairie, a eu lieu le tirage au sort des lots de bois de chauffage.

32 personnes se sont inscrites pour cette campagne 2014.

Le début d'exploitation est prévu pour le 18 janvier 2014.

Deux visites préalables à l'exploitation sont proposées par Monsieur BOUSCASSE, agent patrimonial de l'Office National des Forêts :

- la première : le samedi 7 janvier 2014 pour les cessionnaires de la parcelle 6. Rendez-vous à 9h à l'entrée de l'autoroute A4.

- la seconde : le samedi 14 janvier 2014 pour les cessionnaires des parcelles 13 et 14. Rendez-vous à 9h devant l'école d'Haudainville.

Au cours de cette soirée, toutes les consignes de sécurité, ainsi que la réglementation et obligations ont été diffusées aux cessionnaires.

SAINT-NICOLAS EN VISITE DANS NOTRE COMMUNE

Dimanche 8 décembre, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants d'Haudainville pour leur plus grand bonheur.

En attendant la venue du Saint Patron, l'association SLC la Beholle et la municipalité d'Haudainville ont organisé et offert aux enfants un spectacle vivant de marionnettes intitulé « Le chevalier sans cœur » joué par la Compagnie Ateliers-Nomades de Saulmory-et-Villefranche (entre Dun-sur-Meuse et Stenay). Drôle, poétique et interactif, le spectacle mêlant intrigues et farces en tout genre a ravi les spectateurs.

A la fin du spectacle, Saint-Nicolas a distribué des friandises aux enfants en compagnie de son fidèle compagnon, le Père Fouettard.



TOMBOLA DE NOËL A L'ECOLE

Une tombola de Noël a été organisée conjointement par l'école et l'association des « Petits Ânon ». Les enfants ont vendu quelques 600 billets.

Le tirage qui s'est déroulé mardi 17 décembre a déterminé les gagnants des roses de Noël, boîtes de chocolats et paniers de Noël.

La liste des gagnants est affichée à l'entrée de l'école.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

C'est à 10 h 30 que de nombreux Haudainvillois se sont rassemblés devant le monument aux morts récemment déplacé au square.

Après la lecture par Monsieur le Maire du message de Kader ARIF, Ministre délégué auprès du ministre de la défense, en charge des anciens combattants, les enfants de notre école communale, accompagnés par des enseignants, ont délivré de beaux messages de paix.

Une gerbe a été déposée et nous avons observé une minute de silence.

Le chant de la Marseillaise a clôturé la cérémonie officielle.



Ensuite, toutes les personnes présentes furent invitées à rejoindre la salle polyvalente pour honorer la famille HILDEBRAND, découvrir une exposition sur le thème « Haudainville en 1913, ses habitants, ses militaires sous les drapeaux et le contexte avant la guerre » et une exposition photographique réalisée par des étudiants du Lycée Vauban en voyage de mémoire en Bosnie-Herzégovine du 13 au 16 mai 2013.

Merci à Messieurs Roussel et Jadot pour leur travail préparatoire à cette émouvante journée.

Ci-dessous l'allocution prononcée par Louis Kutschruiter, maire :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous venons de nous réunir au monument aux Morts pour rendre hommage à tous les Français morts pour la France au cours de toutes les guerres.

99 ans après le début de la première guerre mondiale souvenons-nous des enfants d'Haudainville qui ont combattu pour notre liberté lors ce conflit.

Aujourd'hui nous aurons une attention particulière pour quatre frères nés dans notre village : Eugène, Albert, Achille et Maurice HILDEBRAND.

Eugène

162^{ème} Régiment d'Infanterie.

Blessé le 24 août 1914 dans les environs de Spincourt - Mort pour la France en septembre 2014.

Médaille militaire à titre posthume « Soldat brave et dévoué, blessé grièvement à Vauroy. Mort des suites de ses blessures le 30 septembre 1914. Croix de Guerre avec étoile de bronze ».

En juillet 1922, le secteur d'Etat-civil de Spincourt écrit aux parents :

« J'ai le regret de vous faire connaître que la tombe du soldat Hildebrand Eugène, n'a pas encore été repérée dans le secteur ».

Albert

19^{ème} Bataillon de Chasseur à Pied.

Mort pour la France. Tué par l'ennemi au fort de la Pompelle (Marne) le 25 septembre 1914.

Médaille Militaire à titre posthume « Bon et brave chasseur Mortellement blessé au Champ d'Honneur dans l'accomplissement du devoir, le 25 septembre 1914 au Fort de la Pompelle.

Croix de Guerre avec étoile de bronze ».

Achille

146^{ème} Régiment d'Infanterie.

Mort pour la France. Tué par l'ennemi à Maricourt (Somme) le 1^{er} juillet 1916.

Médaille Militaire à titre posthume « Brave soldat. A toujours accompli courageusement son devoir.

Tombé pour la France, le 1^{er} juillet 1916 à Maricourt. Croix de Guerre avec étoile de bronze ».

Maurice

Seul survivant a combattu avec le 19^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied.

D'août à octobre 1914, le 19^{ème} BCP participe aux combats en Meuse, Ardennes et Marne.

A partir du 23 octobre 1914, le Bataillon est engagé dans la bataille de l'Yser en Belgique.

En 1921, Maurice reçoit du Royaume de Belgique « La Croix de l'Yser » qui récompense les militaires qui se sont distingués dans ces combats.

Maurice est décédé à Haudainville en 1956.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013 (suite)

En 1914, les parents, Alphonse et Joséphine Hildebrand sont réfugiés chez Monsieur Jules Fortin à Courlon sur Yonne, département de l'Yonne.

Le 29 juillet 1916, le 19ème Bataillon de Chasseurs à Pied informe le Maire de Courlon de la Mort pour la France d'Albert et lui demande de prévenir la famille :

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir, avec les ménagements nécessaires en la circonstance, prévenir Monsieur Hildebrand résidant à Courlon de la mort du chasseur de 1ère classe Hildebrand Albert, le 25 septembre 1914 au fort de la Pompelle (Marne) - Mort pour la France – Je vous serais très obligé de présenter à la famille les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre et de me faire connaître la date à laquelle votre mission aura été accomplie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

Le 11 août 1916, le Maire de Courlon reçoit du 146ème Régiment d'Infanterie, le même courrier pour annoncer la mort d'Achille : « Décès constaté le 4 juillet 1916 – Tué à Maricourt (Somme) »

Albert et Achille ont été « rendus » à la famille et sont inhumés au cimetière communal d'HAUDAINVILLE.

Le 19 décembre 1921, lors de l'inhumation d'Achille au cimetière d'Haudainville, Monsieur Edgard Gascon, Adjoint, lui-même ancien combattant, prononce le discours suivant :

« Appelé de la classe 1916 en avril 1915, de par la loi qui exemptait du service armé tout soldat ayant deux frères Morts pour la France, Achille Hildebrand aurait pu être maintenu dans le service du chemin de fer, où il avait été admis depuis un an, à la suite d'un examen où il était classé 3ème sur 56.

Suivant l'exemple de ses glorieux aînés, son silence sur leur mort voulut qu'il fût incorporé au 106 de ligne au cours de ses classes au 151 au 94 – 46 et enfin au 146ème d'Infanterie unité avec laquelle il devait prendre les tranchées.

Elève clairon, en pied au bout de 4 mois, dans une lettre il réclame à ses parents son clairon personnel, rêvant déjà de sonner bientôt une charge victorieuse. Dans ses correspondances suivies avec son camarade d'enfance dont la poussière finale va se confondre avec la sienne, dans leur terre natale tout comme ils ont mélangé leur sang, dans les mêmes combats, dans toutes ses lettres à Marcel Féry, sa même idée se manifeste : « Tout ce que je demande, dit-il, c'est partir le plus tôt possible, partir de suite venger mes frères, et je te prie de croire que j'aurai du courage ».

Le 1er juillet 1916 après une poussée, sa compagnie se trouve au-delà de ce qui avait été le village Maricourt, les allemands ne veulent pas rester sur un échec et par une violente contre-attaque, ils se retrouvent à portée de grenades des nouvelles lignes françaises, l'alerte a été vive, nos petits soldats ripostent courageusement. Hélas une grenade ennemie atteint son but, un de ses éclats blesse mortellement notre jeune héros, qui transporté immédiatement à l'arrière, expire aussitôt. Le troisième fils Hildebrand était Mort pour la Patrie !!!

Fini ton rêve de juste vengeance, beaucoup d'autres encore devaient tomber avant d'aboutir à l'apothéose qu'ils avaient méritée de voir. Fini aussi le rêve bien doux de rentrer auprès des tiens pour les consoler de l'absence de deux aînés sachant bien que le dernier dans la famille ne perd jamais le droit de donner ou de recevoir les caresses de tous, restant surtout pour la maman le tout petit. »

La médaille commémorative de la bataille de Verdun est une médaille créée par la ville de Verdun en novembre 1916 pour commémorer la bataille de Verdun. Seuls ont droit à cette médaille les anciens combattants des armées française ou alliées qui se sont trouvés en service commandé entre le 31 juillet 1914 et le 11 novembre 1918, dans le secteur de Verdun, compris entre l'Argonne et Saint-Mihiel, dans la zone soumise aux bombardements par canon. Les noms des soldats de Verdun sont inscrits sur le registre qui est déposé dans la crypte du Monument de la Victoire.

Maurice et Achille HILDEBRAND ont combattu dans le secteur de Verdun.

Nous sommes très honorés de la présence de Madame Alberte Nebrich, fille de Maurice, de ses deux fils Jean-Claude et Jean-Marie Léoni à qui nous allons remettre la Médaille de la ville de Verdun.

Monsieur Jean-Claude Léoni, j'ai l'honneur de vous remettre la Médaille de la Ville de Verdun attribuée à Monsieur Maurice HILDEBRAND, votre grand-père.

Monsieur Jean-Marie Léoni, j'ai l'honneur de vous remettre la Médaille de la Ville de Verdun attribuée à Monsieur Achille HILDEBRAND, votre grand-oncle. »



PROTEGER LES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL

Les premiers froids s'annoncent. Tous les ans, le service des eaux doit intervenir chez les particuliers pour résoudre des problèmes consécutifs au gel. Il est important de vérifier avant chaque hiver la protection de son compteur d'eau, si celui-ci est à l'extérieur ou dans un espace couvert mal isolé (garage...).

Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur ; fermez bien le regard.

N'utilisez ni feuilles mortes, ni paille, ni laine de verre. En se décomposant, les végétaux encombrant le regard de déchets qui rendent difficile l'accès au compteur. La laine de verre n'est pas adaptée à une protection extérieure. Ne jetez pas les billes de polystyrène en vrac dans le regard : elles rendent le compteur difficilement accessible.

A noter que les nouveaux compteurs situés dans des coffrets extérieurs sont déjà protégés par une couche de polystyrène, il est tout de même prudent de vérifier régulièrement le bon état de cette protection.

Alors si vous ne voulez pas avoir de mauvaises surprises lors de votre prochaine facture d'eau, et passer un hiver tranquille, une petite vérification vaut mieux qu'une facture douloureuse !

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS : QUELLES OBLIGATIONS ?

Le devoir de la municipalité

En période de verglas, la municipalité doit assurer le sablage, salage ou autre destinés à assurer la sûreté, la sécurité et la commodité du passage dans les rues de la commune.

En ce qui nous concerne, la compétence voirie étant transférée à la Codecom de Verdun, ce sont donc les services techniques de cette dernière qui interviennent.

La sableuse passe quand c'est nécessaire. Toutes les rues ne peuvent être traitées au même moment. Priorité est donnée aux rues à forte fréquentation, puis aux autres.

Merci de garer correctement vos véhicules, surtout dans les rues étroites, afin de laisser un passage suffisamment large pour le véhicule de service qui ne prendra pas le risque si le passage est trop rétréci.

Le devoir des riverains

Les riverains de la voie publique doivent, pour leur part, prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent déneiger devant chez eux pour permettre le passage des piétons. En règle générale, ils doivent racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usfruitier.